

Municipalité de Saint-Éloi

*280, rue Principale Ouest
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0*

Tél. : (418) 898-2734

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : [http:// www.municipalite-st-eloi.com](http://www.municipalite-st-eloi.com)

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, Directrice générale

Sophie Sirois, Directrice générale adjointe

Denis Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : denis.roy@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

M. Yvan Pettigrew, maire

Poste en élection, conseiller #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. François Potvin, conseiller #3

Mme. Brenda Bélanger, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

M. Alexandre Côté, conseiller #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi 10 novembre 2025 19 h 30

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens de St-Éloi,

C'est avec une profonde gratitude et un grand sentiment de responsabilité que j'ai accepté le mandat de maire de la Municipalité de St-Éloi, à la suite de mon élection par acclamation.

Je tiens à remercier l'ensemble de la population pour la confiance témoignée à mon égard. Être appelé à représenter et à servir notre belle communauté est un honneur que je prends à cœur.

Je m'engage à poursuivre, avec le conseil municipal, les efforts déjà entrepris pour favoriser le développement harmonieux, durable et inclusif de notre municipalité.

Au cours des prochains mois, je souhaite renforcer la communication et la collaboration avec vous toutes et tous. Ensemble, nous continuerons à faire de St-Éloi un milieu accueillant, dynamique et tourné vers l'avenir.

Je remercie également les membres du conseil municipal et l'équipe administrative pour leur appui et leur dévouement au service des citoyennes et citoyens.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos prochaines activités communautaires et séances du conseil.

Recevez, chères citoyennes et chers citoyens, mes salutations les plus sincères.

Yvan Pettigrew
Maire de la Municipalité de St-Éloi



SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DES BASQUES CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS

ATTENDU QUE la MRC des Basques désire offrir une technicienne en loisir en service partagé entre la municipalité de Saint-Éloi et St-Clément ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à embaucher une ressource en loisirs partagés afin de planifier, organiser et gérer les activités de loisirs au sein de notre municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi signe l'entente de loisirs partagés avec la MRC des Basques selon les critères mentionnés dans l'entente.

RÉSOLUTION APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Une résolution a été adoptée afin que :

Les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE ce conseil autorise Madame Gisèle Saindon, mairesse, à proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits !

QUE ce conseil autorise Madame la mairesse à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

PROLONGEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN / HYDRO-QUÉBEC

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Annie Roussel, Directrice générale, à signer tous les papiers se-rattachant au prolongement du réseau aérien avec l'Hydro-Québec sur la rue des Champs incluant les frais encourus.

PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 (1)

Une résolution a été adoptée afin que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSERVE ÉLECTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi avait comme mandat, conformément à l'article 278.1 LERM, de constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

ATTENDU QU'il y aura des élections municipales le 2 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit autorisé d'utiliser les montants mis en réserve pour les élections du 2 novembre 2025.

DÉMISSION EMPLOYÉ MUNICIPAL

ATTENDU QUE Monsieur Ronald-Élie Houde a remis sa démission au poste d'ouvrier municipal de la municipalité de Saint-Éloi ;

ATTENDU QU'il quittera ses fonctions à la fin du mois d'octobre tel que stipule son contrat ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de la démission de Monsieur Ronald-Élie Houde et d'autoriser la directrice générale Madame Annie Roussel à publier une offre d'emploi pour le poste d'ouvrier municipal pour la saison 2026.

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE DE LA STATION AVEC LES ENTREPRISES S. DESJARDINS INC

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de déneigement et de déglacage de la Route de la Station sur une distance de 4.491km à partir de l'intersection de la rue Principale de la Municipalité de Saint-Éloi et se terminant à l'intersection du chemin Pettigrew de l'Isle-Verte à notre entrepreneur des chemins d'hiver Les Entreprises S. Desjardins inc. au montant de \$33000 taxes incluses et ceci pour 2025-2026. De plus, Madame la mairesse Gisèle Saindon et Madame la Directrice générale Annie Roussel sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi avec Les Entreprises S. Desjardins inc.

RÉSOLUTION D'APPUI EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DES POSTES

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, afin qu'il prenne les mesures suivantes :

- l'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus dans d'autres secteurs d'activité, comme nous l'avons mentionné plus haut ;
- le report de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que ses activités ne se seront pas stabilisées ;
- la tenue de l'examen de Postes Canada et du *Protocole du service postal canadien* de manière transparente, publique et approfondie, et que cet examen comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.

HALLOWEEN ÉCORESPONSABLE : plusieurs astuces pour un plaisir durable !
Saviez-vous que pour l'Halloween 2022, les Québécois auraient dépensé 264 millions \$ pour l'achat de bonbons, décorations et costumes ? Impressionnant, non ? Dans notre équipe, ce chiffre a semé une petite question rhétorique : quelle part de ce montant serions-nous prêts à jeter à la poubelle dans l'année qui suit ? Voici 4 conseils pour un Halloween plus écoresponsable.

1. En 2025, les emballages de bonbons ne sont plus des "déchets" !

En 2019, les plus grands fabricants canadiens ont vendu 55 000 tonnes de confiseries pendant la période d'Halloween ! Chaque enfant revient de sa chasse avec des centaines de bonbons et les montagnes d'emballages finissent souvent à la poubelle. Eh bien, c'est terminé : **tous les emballages sont désormais acceptés au bac bleu!**

2. Citrouilles qui nourrissent... et non qui pourrissent

Au Québec, près d'un demi-million de citrouilles finissent chaque année à la poubelle après l'Halloween. Or, le gaspillage alimentaire au Québec émet 3,6 millions de tonnes de gaz à effet de serre soit autant que le transport maritime, aérien et ferroviaire réunis!

La citrouille est un aliment de choix : congelez-la ou utilisez-la dans des tartes, soupes, gâteaux ou purées. Et quand il ne reste plus rien : hop, le reste va au bac brun !

3. Costume créatif, frissons garantis !

Plutôt que d'acheter des costumes à usage unique, pensez aux costumes faits maison ou de seconde main que vous pourrez réutiliser. Fouillez dans les friperies, réutilisez de vieux vêtements ou fabriquez un logo ou un accessoire avec un morceau de carton décoré. Non seulement c'est plus écologique, mais c'est aussi unique et créatif !

4. Décors terrifiants... mais pas polluants

Optez pour des décorations réutilisables ou faites maison : feuilles mortes, branchages, guirlandes de papier recyclé. Transformez de vieux bocal en lanternes effrayantes ou utilisez de la ficelle ou de la laine recyclée pour créer des toiles d'araignée suspendues dans les coins de la maison ou sur les arbres. Vous réduirez ainsi votre quantité de déchet tout en donnant un style authentique et automnal à votre maison.

PENSÉE

« L'automne évoque une multitude de sentiments : La nostalgie des jours d'été, l'anticipation des fêtes de fin d'année et la beauté éphémère des paysages. Les feuilles qui passent du vert au rouge, orange et jaune créent un tableau vivant qui nous rappelle la beauté du changement. C'est le moment idéal pour se recentrer, apprécier les petites choses de la vie et se préparer à l'hiver. »

JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE DU RECENSEMENT DE 2026 !

Statistique Canada embauche actuellement pour le Recensement de 2026 !

Des postes de premier échelon, de supervision et de gestion sont à pourvoir dans votre collectivité. Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu de travail, et certaines offres commencent dès septembre 2025.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur canada.ca/EmploisGC.

PROGRAMME ECONOLOGIS – INSCRIPTION EN COURS

Le programme **ECONOLOGIS**, du ministère de l'Environnement, est de retour cette année. Ce programme donne l'opportunité aux citoyens de profiter gratuitement de conseils et d'interventions visant à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

Les interventions proposées sont simples, allant du calfeutrage des fenêtres, l'installation de coupe-froid au bas des portes, l'isolation des prises électriques situées sur les murs donnant sur l'extérieur, l'installation d'une pomme de douche à débit réduit ainsi que l'ajout d'un aérateur aux robinets. Les participants reçoivent gratuitement des produits tels que des ampoules DEL, des thermomètres, petites veilleuses, hygromètres et minuteries.

Critères d'inscription :

Il est possible de s'inscrire au programme **ECONOLOGIS**, peu importe la forme d'énergie utilisée pour le chauffage de votre domicile : électricité, bois ou toute autre source

Pour être admissible, le total des revenus de tous les occupants du domicile, incluant adultes et enfants, doit respecter les seuils maximums de revenus déterminés par le programme :

1 personne : 59 076\$ | 2 personnes : 83 541\$ | 3 personnes : 102 318\$ | 4 personnes : 118 148\$ | 5 personnes : 132 094\$ | 6 personnes et plus 144 705\$

<https://youtu.be/SGKgDNN9LKI>

[Voici un programme gratuit pour profiter d'une maison plus confortable - MétéoMédia \(meteomedia.com\)](https://meteomedia.com)

Pour s'inscrire, vous pouvez remplir un formulaire d'inscription en ligne sur le site du partenaire autorisé du gouvernement du Québec :

[Inscrivez-vous | Programme Éconologis -EXPERTBÂTIMENT](#)



RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS

Mon nom est Chantal Doucet. Je remplace dorénavant Mario St-Louis à titre de gestionnaire de la **Résidence Mon Chez Nous**.

Mon objectif premier est de continuer de faire de cette résidence un milieu de vie agréable et chaleureux.

Nous sommes un organisme à but non lucratif et, comme la plupart des Résidences pour Personnes Autonomes (RPA), c'est un défi majeur que de réussir à équilibrer notre budget.

Nous sommes toujours à la recherche de cuisinières, ne serait-ce que pour des remplacements.

Les bénévoles sont bienvenus pour animer le bingo, un après-midi tricot, dessin, peinture ou autre, jouer aux cartes, tondre la pelouse, déneiger les portes etc.

Nous pourrions envisager aussi des activités de financement, encourager des dons... Vos idées sont les bienvenues car **Chez Nous** c'est chez vous.

ÉLECTION 2 NOVEMBRE 2025

Bonjour, chers électeurs, électrices

La municipalité vous invite à venir exercer votre droit de vote à la salle Adélard-Godbout au 456, rue Principale.

Vote par anticipation

Le jour de vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h.

Scrutin

Le scrutin aura lieu le dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h.



FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE LE 15 NOVEMBRE 2025 À 16H

Ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h sauf en cas de tempête de neige

DANIELLE SAMSON REMPORTE LE CONCOURS DE SCULPTURE D'ART POPULAIRE KAMOURASKA



La municipalité de St-Éloi tient à féliciter madame Danielle Samson (Madame Wezo), pour avoir remporté le premier prix du concours de l'exposition « Totem » 2025 organisé par la galerie d'Art populaire Kamouraska dans son jardin de sculptures cet été pour l'une de ces créations intitulées « Oiseaux de nuit »

OFFRE D'EMPLOI / OUVRIER MUNICIPAL



STATUT DE L'EMPLOI :

Emploi régulier saisonnier, sous l'autorité du conseil municipal, l'ouvrier municipal est tenu de faire et de surveiller tous les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien sur les chemins, les trottoirs, les ponts, débroussaillage, balayage etc. Il devra faire l'entretien des terrains et des bâtisses appartenant à la municipalité autant extérieure comme intérieur, etc.

CONDITION DE TRAVAIL

- Le candidat doit posséder un secondaire 5 ou l'équivalent
- Doit faire preuve de jugement, d'initiative, d'autonomie et de polyvalence
- Salaire offert : à déterminer
- Heures travaillées : 40 heures / semaine
- Durée de l'emploi : minimum 20 semaines / année
- Début de l'emploi : mai 2026

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivant : Municipalité de Saint-Éloi, 280, rue Principale Ouest, Saint-Éloi (Québec), G0L 2V0, CONCOURS OUVRIER MUNICIPAL Ou par courriel à l'adresse : st-eloi@st-eloi.qc.ca Seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

PENSÉE

« La vieillesse embellit tout : elle a l'effet du soleil couchant dans les beaux arbres d'octobre »

COMMUNIQUÉ / FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

Veuillez prendre note, qu'il y aura une messe Dimanche le 23 novembre 2025 à la salle Adélar-Godbout à 10H00.

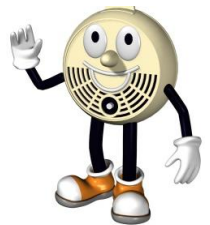
ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Du 1^{er} octobre au 1^{er} mai, un garage ou abri d'auto temporaire est permis à 1 mètre de la ligne avant de l'emplacement. La municipalité ne se tient pas responsable des bris de garages ou abris temporaires installés dans l'emprise du chemin qui peuvent être endommagés par les camions de déneigement.

CHANGEMENT D'HEURE



Ne pas oublier de reculer vos horloges dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre et en profiter pour vérifier si vos avertisseurs de fumée fonctionnent bien, qu'ils aient moins de 10 ans et qu'ils soient installés au bon endroit afin qu'ils veillent sur vous.



TAXE MUNICIPALE

Veuillez prendre note que le sixième versement de taxe sera dû le jeudi 6 novembre 2025. Payer par Accès-D, au guichet ou en personne. Merci de votre collaboration.



JOYEUSE HALLOWEEN

